

Avril 1839

①

CAHIER DE CHARGES

*Pour la fourniture de trains et caisses des voitures de
1^{re} et 2^e classe au chemin de fer d'Orléans.*

Cette fourniture se composera de huit voitures de première classe, d'une voiture complète de deuxième classe et de 24 caisses de voitures aussi de deuxième classe.

Dans la quinzaine de la signature du marché le nombre des voitures de première classe pourra, si la compagnie le désire, être porté à dix.

Les caisses des voitures de l'une ou de l'autre espèce seront en bois de frêne avec panneaux en tôle entièrement pareilles à celles actuellement déposées dans les ateliers de la compagnie, rue du Chevaleret.

Elles auront exactement les mêmes dimensions, les formes, distributions et garnitures.

Les trains de voitures de première classe seront également en frêne et en tout semblables à ceux déposés dans les ateliers de la compagnie, et comme eux garnis de toutes les ferrures de choc et de traction, chaînes de sûreté, crampons et maillons d'attache.

Tous les bois employés dans ces diverses constructions seront bien secs, sains, vifs, sans malandres, nœuds vicieux, roulures, ni pourritures ; ils ne seront ni gras ni échauffés, ni gélifs, ni tranchés dans leur fil.

Tous les assemblages seront faits avec le plus grand soin.

Toutes les fournitures seront de première qualité et conformes d'ailleurs aux échantillons.

Les caisses ne seront peintes, ainsi que les trains, qu'après avoir été examinés et reçus en blanc par M. l'ingénieur chargé du matériel.

Les voitures de première classe entièrement terminées comme il a été dit seront payées chacune, y compris le train, la somme de *six mille francs*, ci. . . . 6,000 »

(2)

Savoir :

Une caisse en bois de frêne avec panneaux en tôle composée de trois compartiments forme berlinoise à 8 places, avec châssis de glaces, l'impériale couverte en zinc. 850 »

L'intérieur des caisses ferré, des équerres nécessaires à la solidité, huit ferrures formant équerre à T et à anneaux, posées à la caisse pour la fixer sur le train et l'enlever à volonté, huit écrous à ailes de mouches et 8 vis à la romaine, 16 boulons pour poser lesdites ferrures.

Les portes ferrées avec recouvrement, charnières et poignées garnies de ressort de sûreté, 2 lanternes placées sur l'impériale pour éclairer l'intérieur des 3 caisses.

18 glaces de châssis, les stores tous garnis et mis en place, la ceinture de la caisse garnie de baguettes polies. 530 »

L'intérieur des caisses garni en drap bleu et galon rouge et bleu, les matelas de custode en peau rouge, deux stalles par caisse, les garnitures seront faites en filasse et crin de bonne qualité dans la proportion de 90 l. de crin contre 150 de filasse.

La caisse peinte en brun, polie, réchampie et vernie. 1,348 »

2,728 »

Bénéfice 10 p. 0/0. 272 »

Total de la caisse de première classe. . . . 3,000 »

3

Le double cadre du train, composé de deux cadres, deux croix de Saint-André, deux traverses et trois tasseaux.

4 crampons de bois d'orme tortillard tournés, ajustés et posés.

24 fortes équerres posées au cadre avec des boulons. 400 »

Toutes les ferrures de choc et de traction complètes limées, ajustés et posées en place.

4 semelles pour ressort.

6 marche-pieds à deux grandes palettes posées avec boulons.

8 brides doubles pour fixer les ressorts de support.

Pose des plaques de garde fixées avec 16 forts boulons.

Enfin la fourniture et la pose de toutes les ferrures nécessaires à la solidité et au complément de la voiture.

2 ressorts de choc et 4 de support.

La peinture du double cadre, ferrures, roues et essieux. 2,328 »

2,728 »

10 p. 0/0. 272 »

Total du train. 3,000 »

Les ferrures qui doivent servir à fixer les caisses sur les trains seront posées avec assez d'exactitude pour que chaque caisse puisse être établie à volonté sur chacun des trains.

Les plaques de garde seront posées de manière à ce que les essieux soient bien parallèles entre eux et perpendiculaires à l'axe longitudinal de la voiture.

Chaque caisse de voiture de deuxième classe sera payée *deux mille francs*. 2,000 »

(4)

Savoir :

La caisse en bois de frêne avec panneaux en tôle composée de trois compartiments à 10 places avec châssis à coulisse, l'impériale couverte en zinc. 820 »

L'intérieur des trois caisses ferré de 40 équerres posées avec vis et boulons.

Huit ferrures formant équerre à T et à anneaux pour fixer la caisse sur le train et l'enlever à volonté, posées avec 16 boulons, plus 8 écrous à ailes de mouches et 8 vis à la romaine.

Les six portes ferrées avec recouvrement en cuivre et six poignées avec ressorts de sûreté.

Deux lanternes pour éclairer les 3 caisses.

18 verres doubles pour châssis de glaces. 350 »

L'intérieur des caisses garni en étoffe, six coussins en étoffe rembourrés en crin et filasse, cette dernière dans la proportion de 2/3 seulement.

18 cordons de châssis de glaces.

6 tirants de portes.

La peinture de la caisse en vert (suivant modèle). 649 »

1,819 »

10 p. 0/0. 181 »

Total d'une caisse de 2^e classe. 2,000 »

Pour la voiture de deuxième classe qui doit être livrée complète, le train étant entièrement semblable à ceux des voitures de première classe, sera payée suivant le sous-dé-tail de ces voitures, soit 3,000 francs, et le prix total s'en trouvera porté à 5,000 fr. En cours d'exécution la compagnie pourra faire exécuter les diverses modifications qui lui paraîtront utiles, pourvu toutefois qu'il n'en résulte pas

une augmentation notable de dépense pour l'entrepreneur. (5)

Lesdites voitures de 1^{re} et de 2^e classe et caisses de voitures de deuxième classe livrables, complètement finies et terminées dans les ateliers de la compagnie au plus tard le 31 mars 1840.

Et si par la faute de l'entrepreneur la totalité des voitures et caisses composant le présent marché n'était pas livrée à l'époque ci-dessus fixée, il lui sera retenu et déduit sur le montant de ses fournitures et par chaque semaine de retard

Savoir :

Pour chaque voiture complète de 1^{re} classe. . . 100 »

Et pour chaque caisse de voiture de 2^e id. . . . 50 »

Le tout sans préjudice de tous autres dommages et intérêts s'il y a lieu.

Les paiements auront lieu de la manière suivante : un tiers comptant à la signature du marché ;

Un tiers après la réception des caisses et des trains en blanc, au fur et à mesure de leur avancement, et le dernier tiers après leur livraison et leur réception définitive dans les ateliers de la compagnie.

Les deux voitures complètes de 1^{re} et de 2^e classe exécutées, suivant la convention du 12 avril dernier, seront comprises dans le présent marché, pour tenir compte au fournisseur des modifications et augmentations qui y ont été apportées en cours d'exécution, et feront partie du nombre total porté au présent marché.

Et attendu que lesdites voitures exécutées comme modèles ont déjà été livrées dans les ateliers de la compagnie et acceptées, il devra être payé aux entrepreneurs immédiatement après la signature du présent marché.

1^o Une somme de 11,000 francs pour prix de la voiture complète de 1^{re} classe et celle de 2^e déjà livrée. 11,000

2^o Une somme de 30,000 francs représentant le tiers

du reste de la valeur totale des caisses et voitures à fournir, ci. 30,000

6

Les contestations qui pourront survenir entre la compagnie et le fournisseur sur l'exécution des clauses du présent cahier de charges seront jugées par trois arbitres sur le choix desquels les parties seront tenues de s'entendre dans un délai de huitaine.

A défaut les trois arbitres seront nommés par le tribunal de commerce du département de la Seine, à la requête de la partie la plus diligente.

Les arbitres décideront comme amiables compositeurs et en dernier ressort sans être tenus de s'astreindre aux formes et délais de la procédure; leur décision ne pourra être attaquée par voie d'appel, requête civile ni recours en cassation.

Les frais d'arbitrage seront réglés par les arbitres.

L'enregistrement des présentes sera à la charge de celle des parties qui y aura donné lieu.

Dressé et présenté par les ingénieurs soussignés.